INDEX ANALYTIQUE

-A-

Admissibilité, 170-174

Communication privilégiée, 170-174

Facilité d'accès à l'information numérique

Expectative de vie privée, 86

Illusion d'exactitude, 177 Matière familiale, 2, 39, 142, 170, 178

Procès civil, 49

Voir aussi Authenticité, Déconsidération de l'administration de la justice, Fiabilité, Pertinence, Recherche de la vérité, Valeur probante

Agenda

Voir Outlook

Altération ou destruction de l'information, 22, 25, 31-35

Obligation de minimiser les risques de destruction, 24

Voir aussi Ordonnance Anton Piller, Ordonnance de sauvegarde, Valeur probante **Authenticité**, 40-46, 53, 152, 175

Absence d'altération, 53, 54, 110, 146, 148-150

Certification, 175, 179

Contestation, 147, 175

État de fonctionnement de l'appareil, 53

Présomption, 40, 62, 126, 147

Preuve par témoins, 53, 62, 148, 149

Stabilité et pérennité, 110, 111, 146-148

Utilisation de l'appareil par une personne qualifiée, 53

Voir aussi Règle de la meilleure preuve

Avocat

Voir Professionnel

- C -

Captation vidéo, 43-61

Admissibilité, 40, 45, 139

Authenticité, 41, 53, 54

Consentement, 76

Déconsidération de l'administration de la justice, 41, 59

Droit à la dignité, 134

Droit à la vie privée, 42-45, 50-56, 59-61, 76, 77, 132, 134 Environnement physique et psychologique, 41 Expectative de vie privée, 133 Fiabilité, 40, 41, 50, 53, 54, 57-59, 72, 79, 133 Filature, 44, 51, 52 Intégralité, 50, 54, 72, 79 Motif raisonnable, 76 Pertinence, 40, 42, 79 Recherche de la vérité, 59 Règle de la meilleure preuve, 152 Surveillance, 42, 43, 55, 59, 79, 130-132, 135 Lieu privé, 43, 60 Lieu public, 43-45, 52, 59, 61 Motif de sécurité, 43 Motif raisonnable, 51, 52 Moyens raisonnables, 51, 76 Valeur probante, 79 Voir-dire, 42, 52, 53, 72, 76, 79

Clavardage, 3, 10

Clé de mémoire, 30, 99

Clé USB

Voir Clé de mémoire

Confidentialité

Voir Devoir de confidentialité

Conservation de la preuve,

Absence de connaissance du client, 21, 22

Absence de recours à un expert, 21, 22

Droit commercial, 21

Droit familial, 21

Manque de ressources du client, 21, 22

Recours en conservation de la preuve, 30, 36

Conservation de la chose, non du contenu, 37, 38

Exclusion de l'expédition de pêche, 38

Interprétation restrictive, 37

Période avant l'instance, 37, 38

Utilisation peu fréquente, 38

Voir aussi Devoir de préservation

Copie sur support papier, 24, 35, 175

Voir aussi Altération ou destruction de l'information, Règle de la meilleure preuve

Courriel, 3, 7, 21, 23, 86-108, 142

Accessibilité, 109, 142 Mot de passe, 87, 88, 93 Moteur de recherche, 88

Admissibilité, 142

Adresse, 12, 25

Communication privilégiée, 91-96, 101-106 Inhabilité du procureur, 103, 104, 106 Copie, 36, 87-89, 171 Déclaration faisant partie d'un courriel, 87 Déconsidération de l'administration de la justice, 89, 91 Droit à la vie privée, 91, 92, 94 Obtention par inadvertance, 101-104 Solutions, 105, 106 Obtention sans autorisation par un tiers, 88-90, 92, 93 Pièce jointe, 30, 164 Règle de la meilleure preuve, 150, 151, 155 Signification spéciale, 106-108 Voir-dire, 92 Voir aussi Ordonnance Anton Piller, Outlook

Cyberespace Voir Internet

– D –

Déconsidération de l'administration de la justice,

Discrétion judiciaire, 89, 90
Droits fondamentaux, 48-50, 71, 85, 88, 89
Atteinte minimale, 136
Disponibilité d'un autre mode de preuve, 175
Droit à la vie privée, 50, 52, 53, 71, 72, 85

Exclusion de la preuve pertinente, 175
Acte illégal ou criminel, 88, 90, 91
Critères, 137, 138
Droit civil, 47-49, 71
Droit criminel, 47, 48, 89
Violation du droit à la vie privée, 42
Fardeau de preuve, 42, 91
Intérêt de l'enfant, 42
Secret professionnel, 48, 49

Définition

Authenticité, 110, 111
Copie, 153
Devoir de préservation, 30
Document technologique, 144, 145
Métadonnées, 28
Pseudoanonymat, 10
Réseau social, 6
Squelette informatique, 26, 27
Transfert, 153

Destruction de l'information Voir Altération ou destruction de l'information

Devoir de compétence

Utilisation de l'informatique, 24, 162

Devoir de confidentialité, 28, 161-166

Courriel, 163, 164

Consentement du client à l'utilisation, 163

Droits fondamentaux, 163

Pièce jointe, 164 Précautions minimales, 163, 164 Obligation d'archivage et de conservation, 165 Changement de support, 166 Secret professionnel, 30, 162-

Devoir de loyauté

165

Transparence et franchise, 102

Devoir de préservation, 30-38

Définition, 30 Voir aussi Conservation de la preuve, Engagement, Mise en demeure,

> Ordonnance Anton Piller

Dictature de l'instantanéité, 7, 9

Diffamation, 11-21

Diffusion à un tiers

Acte, 14-17

Réception, 14-17

Hyperlien

Absence de présomption, 13, 14

Mauvaise foi, 20

Moyens de défense, 17

Preuve

Inférence, 16

Preuve directe, 16

Voir aussi Recours en dommages et intérêts

Disque compact, 30

Disque dur, 25, 27-29, 91, 125

Copie, 87, 160

Ordonnance Anton Piller, 95

Saisie, 23, 24, 92

Voir aussi Extranet

Disquette, 30

Document d'un organisme public

Lieu de résidence de l'enfant, 141, 142

Document sur support informatique

Voir Document technologique

Document technologique

Admissibilité, 142, 143, 146

Absence d'expectative de vie privée, 86

Authenticité, 62, 146-148

Interrogatoire hors cour, 150

Assimilation à un élément matériel, 62, 63

Communication privilégiée, 146

Contenu, 145

Copie certifiée, 148, 150, 151, 153-156

Définition, 144, 145

Devoir de confidentialité, 146

Droit à la vie privée, 146

Élément matériel, 62

Présomption d'authenticité, 40, 62, 126

Valeur probante, 62

Moyen de preuve, 145

Original, 148, 150-152, 155 Pertinence, 151 Présomption de transmission et de réception, 107 Preuve d'authenticité, 62, 126, 146-150 Absence de violation des droits fondamentaux, 40 Contestation, 40 Règle de la meilleure preuve, Relations des parties, 82 Support, 145 Transfert documenté, 153 Types, 145 Valeur probante, 40, 62, 65, 82, 146, 151

Dommages et intérêts

Voir Recours en dommages et intérêts

Droit à la vie privée, 10, 11, 19, 24, 109, 130-137 Atteinte minimale, 136 Expectative de vie privée, 135 Intérêt de l'enfant, 78. 136 Législation, 132 Voir aussi Vie privée

Droits et libertés fondamentaux, 73, 75, 77, 84, 85, 88, 89 Voir aussi Déconsidération de l'administration de la justice

– E –

Écrit personnel Voir Journal intime

Élément matériel, 40, 42, 53, 82, 129, 145 Valeur probante, 40, 81, 126

Engagement

Interrogatoire hors cour Copie sur support papier, 36, 38

Enregistrement audio et audiovisuel, 40, 61-86

Absence d'altération, 54, 74, 81, 86

Admissibilité, 62, 63, 67-69, 71, 73, 75, 80, 81, 83, 84, 139

Établissement de l'identité des locuteurs, 74

Exception à la prohibition du ouï-dire, 61

Intérêt de l'enfant, 65, 68-70, 78, 82

Recevabilité de la preuve testimoniale et extrajudiciaire, 78

Authenticité, 41, 54, 61-64, 74-76, 79, 81, 86

Bonne foi, 75, 85

Caractère public de l'information, 84

Communication privilégiée, 75, 134

Connaissance de l'enregistrement, 84

Consentement, 76

Copie, 76, 88, 89

Déclaration spontanée, 64, 67, 80, 81

Déconsidération de l'administration de la justice, 41, 43, 64, 70, 71, 83-86

Droit à la dignité, 134 Droit à la vie privée, 52, 63, 64, 69, 70, 72, 75-77, 83, 134-136

Environnement physique et psychologique, 41, 66, 74, 81

Expectative de vie privée, 83, 135

Fiabilité, 50, 52-54, 62, 64, 67-69, 72, 74-76, 79, 80, 86

Intégralité, 50, 54, 72, 74, 79, 81, 86

Maintien du lien de confiance avec l'enfant, 65, 66

Message sur répondeur, 40

Motif raisonnable, 76
Règlement du litige, 77

Motif sérieux, 84, 135 Nature de l'information, 135, 136

Nécessité de l'information, 137

Pertinence, 40, 42, 64, 65, 68, 75, 78, 79, 137

Portée de l'information, 136

Propos audibles et intelligibles, 54, 74

Recherche de la vérité, 62, 64, 68, 78, 84

Règle de la meilleure preuve, 152

Relations entre les parties, 82 Repiguage, 76

Secret professionnel, 134, 135

Valeur probante, 65, 67, 68, 73, 74, 78, 79, 81

Voir-dire, 72, 74, 76

Enregistrement vidéo Voir Captation vidéo

Entrevue initiale, 21

Avertissements à donner au client, 159, 160

Protection du client contre lui-même, 159 Vie privée, 161

Questions à poser au client, 159, 160

Quête d'éléments de preuve, 159

Équivalence fonctionnelle, 143, 144

Éthique

Voir Professionnel

Expectative de vie privée
Voir Captation vidéo, Droit
à la vie privée, Enregistrement audio et audiovisuel, Facebook

Extranet, 24, 30, 87

$-\mathbf{F}$ –

Facebook, 1, 7, 9, 21-23, 25, 26, 108-130, 154, 177

Accès limité, 86, 109, 118, 120, 125, 140

Accès public, 118

Admissibilité, 125, 126

Authenticité, 129

Besoin d'appartenance, 8, 9

Communication de la preuve, 125 Copie d'une page, 112 Déconsidération de l'administration de la justice, 124 Devoir de confidentialité, 140 Document technologique, 110, Droit à la vie privée, 111, 124 Expectative de vie privée, 86 Amis des amis, 124, 129, 130 Nombre des amis, 9, 116, 123, 124, 130 Interdiction de partie de pêche, 113, 114, 118, 124 Nécessité d'une identification, 109 Obtention légale ou illégale, 125 Pertinence, 124 Politique de protection de la vie privée, 109

Fardeau de preuve

Déconsidération de l'administration de la justice, 42, 91 Intégrité du document, 147 Violation du droit à la vie privée, 53

Signification spéciale, 125 Valeur probante, 128, 129

Voir-dire, 86, 87, 140 Voir aussi Statistiques

d'utilisation

Fausses informations, 3, 18-20

Fiabilité

Voir Captation vidéo, **Enregistrement audio** et audiovisuel, Règle de la meilleure preuve

Fichier

Accès par mot de passe, 139 Camouflage, 24 Excel, 24 Photos, 24 Suppression Récupération sur le disque dur, 27, 28 Word, 24 Voir aussi Métadonnées, Squelette informatique

Flickr, 25

Force probante Voir Valeur probante

Forum, 3

- H -

Harcèlement, 3, 11 Multiplicité de courriels, 12 Voir aussi Recours en dommages et intérêts

Honoraires extrajudiciaires, 33

Hyperlien

Absence de contrôle sur le contenu, 15 Absence de présomption de responsabilité, 13, 14

Accessibilité au grand public,
16, 17
Activation automatique, 16
Activation par l'utilisateur,
16
Autres actes de diffusion, 14
Contenu à accès restreint,
16, 17
Lien profond, 16, 17
Lien superficiel, 16, 17
Renvoi à un site Internet
Absence de communication
du contenu, 14, 15, 18
Adoption du contenu par
l'auteur, 15

– I –

Intégrité du document Voir Authenticité

Intégrité du système judiciaire

Voir Déconsidération de l'administration de la justice

Intérêt de l'enfant, 82, 136, 141

Administration de la justice, 64, 69, 70, 82

Pertinence, 39, 41, 64, 65, 68 Préséance sur la protection des droits fondamentaux,

Droit à la vie privée, 78, 136

Voir aussi Valeur probante

Internet

Avantages, 5, 6 Désinformation, 1 Disponibilité immédiate, 1, 6, 7 Étendue du réseau, 1 Histoire, 3-6 Identité personnelle, 26 Liberté d'expression, 1, 7, 13, 14 Outil de communication, 3 Outil de recherche, 3 Profil de l'individu, 2 Quantité exponentielle d'informations, 1 Difficulté de traitement et d'analyse, 2 Relations interpersonnelles, 3, 6 Relations professionnelles, 3 Statistiques d'utilisation, 1, 8 Superficialité des échanges, 1 Utilisation conviviale, 1 Voir aussi Clavardage, Courriel, Forum, Hyperlien, Liberté d'expression, Réseaux sociaux, Site Internet, Texto

iPad, 140, 141

- J -

Journal intime, 69, 86, 137-141

Admissibilité

Maintien de la communication entre les parents, 140

Maintien des contacts avec l'enfant, 140 Pertinence, 137, 139 Déconsidération de l'administration de la justice, 137, 138 Devoir de confidentialité, 140 Droit à la vie privée, 139 Journal d'un enfant, 140, 141 Voir-dire, 140 Voir aussi Facebook

- L -

Liberté d'expression, 1, 7, 13, 14

LinkedIn, 21, 25, 178

Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information

Admissibilité de la preuve, 142, 146 Hyperlien, 17, 18 Objectif, 142, 143 Principes, 143 Revue de la jurisprudence, 155, 156

Voir aussi Document technologique, Équivalence fonctionnelle, Neutralité technologique, Règle de la meilleure preuve, Signature électronique -M-

Messagerie texte
Voir Texto

Métadonnées

Contenu, 29, 30 Définition, 28 Élimination, 30 Nature, 28

Microsoft Outlook
Voir Outlook

Mise en demeure, 24, 25, 36

MySpace, 25, 115, 117, 177

-N-

Neutralité technologique, 143

- 0 -

 ${\bf Ordonnance}~{\it Anton}~{\it Piller}, 36,$

96, 97, 101

Accès au disque dur et à des disquettes, 95

Conditions, 22, 23

Coûts de représentation et de saisie, 23

Facteurs, 96-101

Entrée en possession des documents, 96, 97 Étape de l'instance, 97, 100 Examen des documents, 97-99 Mesures pour éviter le préjudice, 97, 100

Mesures relatives aux informations privilégiées, 97-99

Teneur des informations privilégiées, 97, 99, 100

Pages de Facebook, 23

Recours exceptionnel, 22, 23

Textos, 23

Versions antérieures d'un contrat, 23

Ordonnance d'expertise, 23,

91

Saisie du disque dur, 24

Ordonnance de sauvegarde, 23

Ordonnance Norwich Voir Ordonnance Anton Piller

Outlook, 25, 94, 97-101

Copie miroir, 93

Déconsidération de l'administration de la justice, 98, 101, 104

Renseignements confidentiels, 93, 94, 97-100

Renseignements personnels, 93, 94, 99, 100

-P-

Pertinence, 85, 151, 175

Définition plus large en matière familiale Absence de préjudice pour l'autre partie, 39 Intérêt de l'enfant, 39, 41, 64, 68

Préséance sur la protection des droits fondamentaux Exclusion de la violation grave, 41

Voir Conservation de la preuve

preuve, Devoir de préservation

Présomption

Absence

Hyperlien, 13, 14

Authenticité

Acte authentique et semiauthentique, 152

Document technologique, 62, 147

Signature électronique, 157

Preuve

Voir Admissibilité, Conservation de la preuve, Fardeau de preuve, Règle de la meilleure preuve

Principe de la conservation de la preuve

Voir Conservation de la preuve

Professionnel

Collaboration avec la justice, 20, 21

Immunité relative, 21

Préservation de la preuve, 22, 24, 25

Voir aussi Entrevue initiale, Devoir de compétence, Devoir de confidentialité, Devoir de loyauté, Réception d'informations

Protection de la vie privée Voir Droit à la vie privée

- R -

Réception d'informations

Par inadvertance, 166, 167

Mesures à prendre, 102

Provenance inconnue, 166, 167

Recherche sur Facebook, 167-170

Recevabilité de la preuve Voir Admissibilité

Recherche de la vérité, 47, 49, 62, 85, 131 But du procès, 178, 179 Intérêt de l'enfant, 56, 64, 68, 78, 85, 133, 178 Pertinence, 178 Vie privée, 134

Recours en conservation de la preuve

Voir Conservation de la preuve

Recours en dommages et intérêts, 3, 11-21

Dommages moraux, 20

Fréquence accrue Matière familiale, 11, 12 Violation du droit à la vie privée, 133, 134

Règle de la meilleure preuve, 147, 150-155

Acte authentique ou semiauthentique
Présomption d'authenticité
152
Authenticité, 152
Copie
Certification, 151, 155
Déclaration, 154
Définition, 153
Fiabilité, 152
Matière familiale, 155
Original, 151, 152

Règle de la pertinence Voir Pertinence

Transfert, 153

Règles d'admissibilité de la preuve

Voir Admissibilité

Règles de preuve

Voir Admissibilité

Réputation numérique, 11

Réseaux sociaux, 1, 5, 24, 21-25, 177 Absence ou diminution d'inhibitions Anonymat, 10

Pseudoanonymat, 10 Utilisation de plusieurs identités, 10 Besoin d'accomplissement, 9, 10 Besoin de reconnaissance, 9 But, 7 Caractéristiques, 6, 7 Définition, 6, 7 Échange d'information, 3 Efficacité, 3-5 Facilité d'utilisation, 8 Gratuité, 8 Média participatif, 8 Organisation de personnes, 3 Renonciation à la protection de la vie privée, 10, 11 Responsabilité des parents, 8 Sexualité Cyberadultère, 10 Exhibitionnisme, 10 Flirt Internet, 10 Signification spéciale, 106, 178 Utilisation en preuve, 125, 159, 178 Droit à la vie privée, 131 Recherche de la vérité, 131 Transparence, 131 Voir aussi Diffamation, Flickr. Harcèlement. LinkedIn, MySpace, Réputation numérique, **Twitter**

-S-

Secret professionnel Voir Déconsidération de l'administration de la justice, Devoir de confidentialité, Enregistrement audio et audio-

Signature électronique, 156 Présomption d'authenticité,

visuel

157

Signification spéciale Voir Courriel, Facebook

Site Internet, 7-11, 24 Copie, 116, 124 Entreprise du conjoint, 25 Voir aussi Internet

Squelette informatique

Définition, 26, 27 Élimination, 27

Statistiques d'utilisation

Internet et Facebook, 1 Âge, 8 Téléphone cellulaire Enfants et adolescents, 177

Support informatique, 11

Conservation de la preuve, 21, 37, 38 Mobilité, 8 Types, 145 Usage accru entre les parents, 24 Usage accru parents et enfants, 24

Support numérique Voir Support informatique

Support papier Voir Copie sur support papier

Surveillance vidéo Voir Captation vidéo (surveillance)

- T -

Téléphone

Cellulaire, 47, 56 Intelligent, 2, 10, 56, 161, 164 Statistiques d'utilisation, 177

Texto, 7, 21, 23, 25, 40, 110, 154

Toile

Voir Internet

Transfert de l'information

Authenticité, 146 Changement de support, 166 Définition de « transfert », 153

Voir aussi Règle de la meilleure preuve

Tweet

Voir Twitter

Twitter, 3, 21, 22, 25 Communauté de suiveurs, 7

 $-\mathbf{V}$ –

Valeur probante

Altération ou destruction de l'information, 149 Intérêt de l'enfant, 68

Vie privée

Intrusion, 52, 55, 76, 86, 91, 93, 98, 124, 135, 136

Notion

Dignité et intégrité de la personne, 69

Matière familiale, 134

Voir aussi Droit à la vie privée

Voir-dire, 52, 53, 75 Admissibilité, 50, 72 Authenticité, 175 Déconsidération de l'administration de la justice, 42, 50, 72